

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT,
M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme
BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. PERRON (représenté par Mme REVEL),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme TOLLOT

Membre(s) absent(s) : (3) M. GOBILLOT, Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 20 juin 2007

Délibération n° : 31-2007

Objet : Admission de créances en non-valeur

⇒ Budget principal :

- Entretien du Linge	:	6,94 €
- Centre Social Balzac	:	111,26 €
- Centre de Loisirs Balzac	:	109,25 €
- Repas à Domicile	:	49,01 €
TOTAL	:	276,46 €

⇒ Budgets annexes :

- Foyer Résidence des Tulipes	:	2,03 €
- Foyer Résidence du Port du Canal	:	2 998,57 €

TOTAL GENERAL : 3 277,06 €

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, le Conseil d'Administration décide d'admettre en non valeur les créances ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

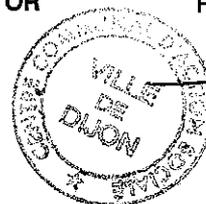
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 9 JUL. 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2007